



DECISION N° 2024-197

Contrat d'engagement avec Oscar Jané pour assurer une conférence dans le cadre des "Rencontres des savoirs" à la Médiathèque de Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer une rencontre professionnelle à l'occasion de ses activités dans le réseau des bibliothèques de la Ville ;

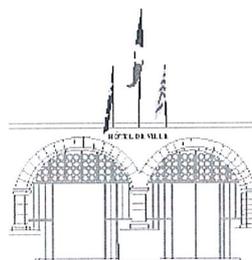
DÉCIDE

Article 1

La Ville de Perpignan conclut un contrat d'engagement avec Mr Oscar Jané, ci-après désignée « Auteur », pour assurer une conférence dans le cadre des « Rencontres des savoirs », le jeudi 1^{er} février à 18h30 à la Médiathèque de Perpignan.

Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser l'auteur, sur présentation d'une note de frais, à l'issue de la prestation, la somme 229,00 € bruts (deux cent vingt-neuf euros).



Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **30 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240130-186739-AU-1-1

Accusé reçu le : **30 JAN. 2024**

Affiché le : **30 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

